



Mai 2016

Evaluation de la situation du marché du travail et perspectives de formation continue pour les titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

Résultats et étapes suivantes

1 Contexte et objet de l'évaluation

La formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation (AFP)¹ s'adresse à des jeunes ayant des aptitudes essentiellement pratiques. Contrairement aux anciennes formations élémentaires, elle leur permet d'acquérir les mêmes compétences où qu'ils soient en Suisse et d'obtenir un diplôme reconnu sur le plan fédéral. L'offre de formation AFP doit permettre d'accroître le nombre de jeunes disposant d'une formation postobligatoire certifiée. Les formations se basent sur des profils professionnels propres à une profession et en adéquation avec les besoins du marché du travail. Elles garantissent dans le même temps des passerelles vers les formations professionnelles initiales de trois et quatre ans avec certificat fédéral de capacité (CFC), voire parfois vers les diplômes de la formation professionnelle supérieure. Elles permettent aux personnes en formation d'acquérir les compétences nécessaires à une intégration durable sur le marché du travail.

L'étude de la problématique de l'entrée et du maintien des titulaires d'une AFP sur le marché du travail n'a pas pu déboucher lors d'une première évaluation sur des conclusions fiables en raison du peu de temps écoulé (environ cinq ans) depuis l'introduction de la formation professionnelle initiale de deux ans². Le Conseil fédéral a donc recommandé dans son rapport «Encouragement ciblé et soutien des jeunes ayant des aptitudes diverses au moment de la transition I et pendant la formation professionnelle», publié en septembre 2013, de combler cette lacune et de procéder à une nouvelle évaluation de l'évolution de la formation professionnelle initiale de deux ans.

Le but de cette deuxième évaluation était de livrer des informations pertinentes et représentatives de l'employabilité des titulaires d'une AFP. Il s'agissait d'examiner en détail leur entrée et leur maintien sur le marché du travail et de répondre aux questions liées à la perméabilité et à l'apprentissage tout au long de la vie. La disposition des entreprises à former des jeunes ou les taux de réussite de la formation AFP ont également fait l'objet de l'évaluation.

¹ Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 avec la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPPr).

² Stern, S. / Marti, C. / von Stokar, T. / Ehrler, J. [éd. OFFT]: Evaluation de la formation professionnelle initiale de deux ans avec AFP – Rapport final, Zurich/Lausanne, 2010.

Les conclusions de l'évaluation serviront de référence au Conseil fédéral, aux milieux politiques et à tous les acteurs de la formation professionnelle initiale. Ils contribueront également au développement de la qualité dans la formation professionnelle initiale.

2 Mandat d'évaluation

Sur ces bases, le SEFRI a confié la réalisation de l'évaluation à la communauté de travail econcept et LINK. Le mandat consistait à récolter des informations sur l'employabilité des titulaires d'une AFP par la fourniture des prestations suivantes:

- Analyse de documents (Evaluation de la formation professionnelle initiale de deux ans avec AFP, rapport final du 9 décembre 2010; lois et ordonnances, etc.);
- Evaluation des sources de données existantes (statistique des élèves et des étudiants, statistique de la formation professionnelle initiale et statistique des diplômés, etc.);
- Enquêtes auprès des titulaires d'une AFP, d'un CFC ou d'une formation élémentaire;
- Evaluation des données et rédaction d'un rapport sur les résultats et recommandations.

Pour soutenir l'évaluation du point de vue des contenus, un groupe d'accompagnement composé de représentants des cantons, des syndicats et des associations patronales (Unia, Travail.Suisse, usam, Union patronale suisse) ainsi que de la Confédération (SECO, OFS et SEFRI) a été créé.

3 Résultats

L'analyse des données de l'OFS déjà disponibles et de celles récoltées lors de l'enquête dans le cadre de la deuxième évaluation relative à l'AFP affiche un bilan général très positif concernant l'employabilité, la perméabilité et le taux de succès des titulaires d'une AFP. L'AFP n'atteint toutefois pas tout à fait l'excellent niveau du CFC en ce qui concerne les indicateurs d'intégration et de maintien sur le marché du travail. Une nette majorité des titulaires d'une AFP trouvent du travail dans les 12 mois après avoir terminé leur formation (82 %) ou exercent une activité lucrative à plus long terme (83 %). Les indicateurs de perméabilité montrent que le passage de l'AFP à d'autres titres de la systématique de la formation professionnelle est assuré: 41 % des titulaires d'une AFP ont obtenu ensuite un CFC et 14 % ont poursuivi avec une formation continue autre que le CFC. Le taux de réussite au niveau AFP est légèrement en dessous de celui du CFC. Parmi toutes les personnes ayant débuté une formation menant à une AFP, à peine 70 % ont obtenu l'attestation (contre environ 80 % pour le CFC). L'analyse des données au niveau de chaque champ de formation AFP affiche cependant des résultats plus contrastés. Pour certains indicateurs, les différences sont parfois considérables.

L'équipe d'évaluation arrive elle aussi à la conclusion que l'AFP a trouvé sa place dans le paysage suisse de la formation. Elle estime toutefois que certains aspects peuvent encore être optimisés. Ses recommandations, qui ont été formulées sous forme de questions, ont pour objectif de réduire le nombre de jeunes qui arrêtent en cours de route la formation menant à l'AFP, la part des titulaires d'une AFP en recherche d'emploi et, plus généralement, la durée des solutions transitoires.

4 Etapes suivantes

Le SEFRI invite les partenaires de la formation professionnelle à prendre connaissance des résultats et à prendre les mesures nécessaires dans le cadre de leurs compétences.

Le SEFRI, qui remplit une fonction au niveau stratégique dans le développement de la formation professionnelle initiale, continuera à observer attentivement et à renforcer l'employabilité des titulaires d'une AFP sur le marché du travail. Il poursuivra son objectif consistant à garantir la perméabilité des AFP par rapport aux autres diplômes.